

2015-UNAT-529, Riano

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a considéré un appel du jugement nos. Unrwa / dt / 2013/035 et unrwa / dt / 2014/004. Unat a jugé qu'il n'y avait aucune base pour soutenir la réclamation de l'appelant des attentes légitimes et / ou des droits pour le renouvellement de son contrat. Unat a jugé que l'appelant n'a pas démontré que l'UNRWA DT avait commis une erreur en ce qui concerne le montant accordé pour les dommages-intérêts. Unat a jugé que l'UNRWA DT a évalué toutes les preuves qui l'ont saisie et a fait une évaluation motivée quant à la quantité d'anxiété et de stress subies par l'appelant. Unat a soutenu qu'il n'interférerait pas légèrement avec la détermination de l'UNRWA DT. Unat a jugé que l'appelant n'avait fourni aucune preuve montrant que l'UNRWA a commis une erreur en rejetant sa demande de paiement supplémentaire et a rejeté son affirmation à cet égard. Unat a jugé que l'appelant n'avait pas établi que l'UNRWA DT avait commis une erreur en n'admettant pas trois enregistrements comme preuve. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UNRWA DT.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté la décision de résilier sa nomination à durée déterminée. Dans le jugement n ° UNRWA / DT / 2013/035, UNDT a trouvé en partie pour le demandeur. Dans le jugement sur les recours n ° UNRWA / DT / 2014/004, UNRWA DT a accordé des dommages-intérêts moraux.

Principe(s) Juridique(s)

Une nomination à durée déterminée ne porte aucune attente de renouvellement ou de conversion à tout autre type de nomination

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Texte Supplémentaire du Résultat

Seule une rémunération financière; Seule la rémunération financière.

Applicants/Appellants

Riano

Entité

OSTNU

Numéros d'Affaires

2014-606

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

2 Fév 2017

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Non-renouvellement

Absence d'espoir de renouvellement

Droit Applicable

TANU Règlement de procédure

- Article 18.1

TANU Statut du Tribunal

- Article 8.3

UNRWA Statut du personnel international

Jugements Connexes

2011-UNAT-110